

Commission Nationale des Écoles de Rugby



L'ARBITRAGE A L'ÉCOLE DE RUGBY

Dispositifs et modes d'emploi

Saison 2023/2024

PREAMBULE

Ce document est tout d'abord un plaidoyer pour « **l'arbitrage des jeunes par les jeunes** ».

Ses objectifs sont d'argumenter les choix qui ont été réalisés dans les modalités d'arbitrage des plateaux éducatifs lors du changement de catégorie d'âge lors de la saison 2014/2015, et aussi de détailler les dispositifs mis en place.

Pour cela nous présenterons catégorie d'âge par catégorie d'âge le dispositif mis en place et son argumentaire. Tout cela après avoir expliqué les choix pris par la **Commission Nationale des Ecoles de Rugby** en concertation avec la **Direction Technique Nationale** et la **Direction Technique Nationale de l'Arbitrage**.

IMPORTANT : L'action prioritaire appelée « **L'arbitre acteur au cœur de son club** » qui a débuté lors de la saison 2017/2018 est poursuivie et a pour but de renforcer la collaboration au sein du club des techniciens du jeu et des arbitres.

2 entités sont principalement ciblées :

- **L'Ecole de Rugby**
 - – les M8 et M10 : pour un apprentissage des règles fondamentales
 - – les M12 et M14 : pour un apprentissage des règles fondamentales et des principes d'arbitrage (arbitrage des jeunes par les jeunes – CPA – Passeport joueur/arbitre – Educateur/Accompagnant)
- **les équipes jeunes : M16 et M18 ou M19** : perfectionnement sur les règles les plus importantes

L'objectif est que l'arbitre du club devienne un personnage incontournable au sein de son club et s'implique dans le plan de formation du joueur en collaboration avec les éducateurs.

Affiliation arbitre

Une personne peut **se licencier en tant qu'arbitre à la FFR dès ses 14 ans révolus**. Cette disposition permet d'éviter la coupure qui existait par le passé entre le dispositif de « l'arbitrage des jeunes par les jeunes » et la possibilité de se licencier en tant qu'Arbitre en Cours de Formation.

Pourquoi l'arbitrage des jeunes par les jeunes ?

La connaissance des règles du jeu est un élément incontournable que tout joueur de rugby doit posséder dans son bagage, cela fait partie du plan de formation du joueur.

Cette connaissance des règles aura de l'impact sur :

- **SA SECURITE** En effet un joueur qui connaît et qui petit à petit maîtrise les règles du jeu évoluera en **sécurité** (pour lui, ses partenaires et ses adversaires)

- **SON EFFICACITE** Un joueur qui connaît les règles du jeu sera moins pénalisé et développera des stratégies liées à cette connaissance faisant de lui un joueur plus intelligent (combien voit-on de joueurs ne pas intervenir sur une action croyant qu'ils sont hors-jeu alors qu'ils ne le sont pas et inversement se faire pénaliser bêtement en ne se remettant pas en jeu !!!)

C'est une des raisons pour lesquelles nous avons décidé de mettre en place sur les catégories Moins de 12 ans et Moins de 14 ans **l'Atelier de sensibilisation aux Règles du jeu** (ex CPA)

Mais la connaissance de la règle n'est pas suffisante il faut un moment donné que le joueur se retrouve en **situation d'arbitrage** afin de ressentir les émotions liées à ce rôle. Passer de l'autre côté du sifflet rend le joueur **plus respectueux** par la suite du corps arbitral car il se rend compte alors de la difficulté de la tâche.

Arbitrer renforce également la **capacité de décision**, en effet il faut prendre ses responsabilités lorsque l'on doit siffler une faute et le joueur pourra transférer cela lorsqu'il redeviendra joueur (cela explique en partie pourquoi chez les jeunes les meilleurs joueurs sont souvent les meilleurs arbitres).

Naturellement la majorité des jeunes joueurs aiment arbitrer mais il faut pour cela que les conditions d'un **climat favorable** soient réunies sur le terrain comme autour. Nous devons donc tout faire pour que ce soit le cas (dans le cadre du rugby scolaire cela marche parfaitement bien).

Mais pour que l'arbitrage des jeunes par les jeunes fonctionne il faut que tout le monde soit impliqué dans le projet : les joueurs, leurs éducateurs, l'arbitre du club. Ce qui explique la mise en place de l'Atelier de Sensibilisation aux règles du jeu où les éducateurs suivent les ateliers de connaissance de la règle (certains les découvrent d'ailleurs à ce moment-là !!!) et aussi le choix de placer les éducateurs des Moins de 12 ans et des Moins de 14 ans en tant qu'Accompagnant en Arbitrage lors des plateaux de ces catégories. Nous avons été surpris de constater que lorsque nous posons la question de savoir qui devait enseigner la connaissance de la règle aux joueurs tout le monde s'en rejetait la responsabilité ce qui fait qu'au bout du compte personne ne s'en occupait.

Quelquefois les éducateurs nous disent « l'arbitrage des jeunes par les jeunes ça ne marche pas » il est évident que si le joueur/arbitre n'est pas **préparé et accompagné** il aura des difficultés à fonctionner. Devant cet état de fait l'éducateur accompagnant se substitue aux joueurs/arbitres et siffle à leur place, ce qui est loin de l'objectif de formation recherché. De plus il faut accepter que le joueur se trompe ou bien oublie de siffler telle ou telle faute. Le champ d'intervention de l'Accompagnant arbitre est bien défini nous semble

t-il puisqu'il doit intervenir sur le jeu déloyal non sanctionné par les joueurs/arbitres et l'arbitrage de la mêlée ordonnée. Si un joueur/arbitre ne siffle pas un en-avant parce qu'il ne l'a pas vu l'éducateur accompagnant ne doit pas le siffler à sa place mais lui expliquer la raison pour laquelle il n'a pas vu cet en-avant (problème de placement, de manque de décision...). Nous comparons souvent cela à un joueur qui rate une passe, l'éducateur n'arrête pas le match pour faire la passe à la place du joueur.

Enfin pour finir sur cet argumentaire nous vous proposons de lire en page suivante le **PRINCIPE II : RESPECTER L'ARBITRE, ACTEUR INDISPENSABLE DU JEU** de la **charte d'éthique et de déontologie du rugby Français** qui a été réalisée par la **Fédération Française de Rugby et la Ligue Nationale de Rugby**.

Nous avons sur-ligné les passages qui nous semble intéressant.

PRINCIPE II : RESPECTER L'ARBITRE, ACTEUR INDISPENSABLE DU JEU

Il est impossible de jouer sans arbitre. Plus encore au rugby, où il est le garant du respect des règles d'un jeu au cours duquel il doit gérer 30 joueurs (le ratio arbitre/joueurs de 1 pour 30 y est le plus faible de tous les sports).

Le rôle de l'arbitre est d'autant plus important, qu'il doit prendre en compte l'esprit du jeu en plus de la lettre de la règle : il est le « directeur du jeu, plus que « l'applicateur de la règle », ce qui rend sa tâche difficile. Ce statut doit d'ailleurs l'inciter à adopter une attitude ouverte et propice à l'échange.

Placé au plus près de l'action, l'arbitre a sa vision des faits de jeu que tous les autres acteurs doivent accepter, bien qu'elle puisse être différente de la leur.

Objectifs :

- Développer à tous les niveaux une pratique du rugby toujours plus respectueuse de l'autorité des décisions des officiels de match, en premier lieu de celles de l'arbitre de champ.
- Créer les conditions d'une telle pratique, fondée sur un **respect mutuel entre les officiels de match et les autres acteurs du jeu, en promouvant des échanges francs, courtois et constructifs**, y compris en dehors du terrain, en protégeant en toutes circonstances les officiels de match contre toute forme d'indiscipline et en favorisant de façon permanente, par toute action appropriée, la compréhension de leurs rôles par les pratiquants.

Exemples de bonnes pratiques :

- **Mener des opérations de communication auprès des joueurs, entraîneurs et dirigeants**, afin de leur faire prendre conscience du rôle fondamental des officiels de matchs et des conditions d'exercice de leurs missions.
- **Placer à un moment donné, tout joueur en position d'arbitre.**
- Promouvoir toute initiative mettant en avant les vertus de l'échange (par ex : briefing pré-match et débriefing post-match entre l'arbitre et les capitaines des équipes).
- Sensibiliser les officiels de match à la nécessité d'être et de demeurer compétents, garants de la règle et de l'équité et de toujours pouvoir justifier leurs décisions.
- **Valoriser les fonctions de l'arbitre, en l'intégrant mieux dans la vie des clubs et des institutions territoriales du rugby en suscitant les vocations à exercer ces fonctions notamment.**
- Lutter avec la plus grande sévérité contre toute forme d'indiscipline envers les officiels de match, en prévoyant par exemple des conventions entre le Ministère public et les comités territoriaux pour juger rapidement les incidents les mettant en danger.
- S'astreindre à un devoir de réserve à l'égard des officiels de match impliquant l'interdiction de manifester ostensiblement son désaccord avec leurs décisions, sur et en dehors du terrain. Les clubs, employeurs d'entraîneurs et de joueurs professionnels, pourraient introduire cette obligation de réserve dans les clauses du contrat de travail.

CATEGORIE BABY RUGBY

Forme de pratique

Ateliers Rugby : jeux de coordination motrice, d'habiletés (lutttes, combat, courses, sauts, lancers) et jeux d'opposition (4 contre 4 ou 5 contre 5)

Possibilité d'organiser des rassemblements de clubs de proximité pour travailler sur des ateliers spécifiques (psychomotricité, résolution des problèmes affectifs...)

Arbitrage lors des oppositions

Arbitrage par 1 éducateur/arbitre neutre

Les éducateurs des équipes en présence aideront l'arbitre de champ, depuis le bord de touche, en indiquant à leurs joueurs (avec le bras) la distance de 3 mètres qu'ils doivent respecter lors du lancement de jeu.

Argumentaire

Les joueurs de moins de 6 ans ont besoin de stabilité dans leur environnement afin de pouvoir évoluer en sécurité et en confiance (problèmes affectifs), le fait que leur éducateur (repère essentiel pour eux) soit au bord du terrain accentuera cette notion de confiance.

Attention : ces éducateurs ne devront pas profiter de ce placement pour « crier » après leurs joueurs.

CATEGORIE MOINS DE 8 ANS et MOINS DE 10 ANS

Forme de compétition

Plateaux éducatifs regroupant les catégories Moins de 8 ans et Moins de 10 ans

Rappel Rugby éducatif 2023/2024

1ère solution (à mettre en place en priorité)

L'arbitrage sera assuré, dans la mesure du possible, par un joueur des catégories moins de 12 ans à moins de 18 ans, du club organisateur (voir d'autres clubs) accompagné par 1 éducateur neutre. Cet éducateur accompagnant devra se trouver sur le terrain avec le joueur/arbitre et intervenir en cas de jeu déloyal non-sanctionné par le joueur/arbitre.

2ème solution

Si ce n'est pas possible (pas de joueurs disponibles ce jour-là) c'est un éducateur neutre qui dirigera la rencontre

Argumentaire

1) Cette action permet de mettre les joueurs en situation d'arbitrage et donc **d'enrichir leur formation** et qui sait peut-être de créer des vocations (même si elles ne sont pas immédiates).

2) Le fait de désigner un éducateur accompagnant, présent sur le terrain, va obliger ce dernier à connaître les règles du jeu (ce qui n'est pas toujours le cas) et à aider le joueur/arbitre en le conseillant sur son placement, ses déplacements, sa prise de décision...

3) Lors des plateaux éducatifs réunissant des équipes de moins de 8 ans et/ou de moins de 10 ans, la succession des matchs est un élément très intéressant au niveau pédagogique pour aider un joueur/arbitre à évoluer. En effet suite à l'arbitrage d'une rencontre il y a un feed-back instantané de la part de l'éducateur accompagnant et une remise en situation presque immédiate ce qui permet d'améliorer rapidement les compétences du joueur/arbitre.

Attention : l'éducateur accompagnant doit bien comprendre son rôle et se limiter à celui-ci, il ne doit pas se substituer au joueur/arbitre.

Protocole

Afin de mettre ces joueurs/arbitres dans les meilleures conditions possibles il est important de prévoir un temps de formation avec eux (30 minutes suffisent). Ce temps de formation, réalisé par l'arbitre du club, sera axé sur 3 points essentiels :

- **la sécurité** (notamment tout ce qui est lié au jeu déloyal et au plaquage en particulier)
- **les règles spécifiques** à la catégorie d'âge et à la forme de jeu proposée (lancement de jeu, mêlée, touche...)
- **l'utilisation du sifflet** (outil de communication)

CATEGORIE MOINS DE 12 ANS

Forme de compétition

Triangulaire ou quadrangulaire par niveaux de jeu (2 ou 3 niveaux)

Rappel Rugby éducatif 2023/2024

L'arbitrage est réalisé par 2 joueurs/arbitres de la catégorie (uniquement 2ème année), formés, et 1 éducateur accompagnant (chargé de l'arbitrage de la mêlée ordonnée et du jeu déloyal non sanctionné).

Le choix des moins 12 ans 2ème année uniquement se justifie par le fait qu'un joueur de cet âge-là est normalement en classe de 6ème et peut éventuellement être jeune officiel UNSS ce qui permet de faire un lien entre sa pratique de l'arbitrage en scolaire et au sein de son club (ce qui n'est pas le cas des joueurs de 1ère année qui eux sont encore à l'école primaire).

Argumentaire

Il nous semble important dans le cadre du plan de formation du joueur de rugby que ce dernier soit à un moment donné **mis en situation d'arbitrage** pour de multiples raisons dont les plus importantes sont :

- **la connaissance de la règle** (ce qui lui permettra de faire moins de faute et donc de moins pénaliser son équipe)

- **renforcement de la prise de décision**, en effet on demande à un joueur dans telle ou telle situation de jeu de prendre une décision en relation avec les éléments qu'il perçoit et qu'il analyse et bien dans l'arbitrage ces aspects sont également présents

- **le respect** : en étant confronté aux difficultés relatives à l'arbitrage le joueur se rend compte que ce n'est pas si facile que cela et du coup deviendra beaucoup plus indulgent dans le futur avec ceux qui l'arbitreront

- **le plaisir**, en effet nous avons pu constater à de multiples reprises que les joueurs de cet âge aiment arbitrer et prennent du plaisir dans cette fonction lorsque toutes les conditions sont remplies pour que cela se passe dans un **climat serein**

- enfin pour finir l'expérience nous prouve que des joueurs ayant vécu cette expérience sont susceptibles à un moment donné de leur carrière de « **basculer** » **dans l'arbitrage** suite à une blessure, l'envie de passer à autre chose, de vivre une autre expérience dans le monde du rugby...et comme on peut constater que les arbitres sont en règle générale issus de la famille du rugby il nous semble important de leur faire découvrir cette partie du jeu.

Mais pour cela il faut que ces joueurs soient dans un premier temps préparé à cette fonction, puis mis en situation dans des conditions d'apprentissage favorable (climat serein sur et au bord du terrain, accompagnement). C'est pour cette raison que nous avons mis en place plusieurs actions :

1) **L'Atelier de Sensibilisation aux Règles du jeu (Doc 1 Programme de l'ASR)**

Son objectif est de faire découvrir à TOUS les joueurs moins de 12 ans (1ère et 2ème année) et à leurs éducateurs les règles dites fondamentales (la marque, le hors-jeu, les

droits et devoirs du joueur et le tenu au sol). Cette action est très importante car elle permet de rassembler sur le même temps de travail les joueurs, les éducateurs et les arbitres.

2) La formation des joueurs/arbitres au sein de leur club par un arbitre licencié dans ce club (mutualisation possible). (**Doc 2 Contenus de formation du joueur/arbitre et modalités**). Avec en finalité l'attribution d'un passeport arbitrage, ce passeport n'est pas exigé mais recommandé pour les moins de 12 ans car il est évident que cela sera un gain de temps non négligeable lorsque ce joueur/arbitre passera dans la catégorie supérieure, une simple mise à niveau suffira pour valider son passeport arbitrage des moins de 14 ans.

Cette action permettra une **inter-relation** et une **inter-action** entre le **joueur, l'éducateur et l'arbitre** ce qui améliorera dans le futur la qualité des relations entre tous les membres de la famille du rugby par une meilleure connaissance mutuelle et une compréhension des objectifs de chacun.

3) La mise en situation d'arbitrage lors des rencontres organisées pour cette catégorie des moins de 12 ans. Les joueurs/arbitres formés devront arbitrer leurs compétitions lorsqu'ils ne joueront pas (exemple : A joue contre B, C arbitre). Lors de cette mise en situation d'arbitrage les joueurs/arbitres seront **OBLIGATOIREMENT accompagné SUR** le terrain par un éducateur accompagnant (**Doc 3 - Statut et missions de l'éducateur accompagnant**) qui aura en charge l'arbitrage de la mêlée ordonnée et du jeu déloyal non sanctionné par les joueurs/arbitres.

Attention : il est important que ces éducateurs accompagnants remplissent leur rôle sans l'outrepasser. En effet ils sont là pour accompagner les joueurs/arbitres, parfaire leur formation à l'arbitrage et non pas pour les remplacer. Hormis les domaines sur lesquels ils doivent intervenir (la mêlée ordonnée et le jeu déloyal non sanctionné) les éducateurs accompagnants doivent accepter qu'un joueur/arbitre ne siffle pas un en-avant parce qu'il ne l'a pas vu par exemple. Ils doivent à ce moment-là expliquer au joueur/arbitre cette faute d'arbitrage et le pourquoi de cette faute (pas de déplacement, mauvais placement...). Le raisonnement pédagogique est le même que pour un joueur, lorsqu'un joueur rate une passe l'éducateur ne rentre pas sur le terrain pour réaliser cette passe à sa place.

CATEGORIE MOINS DE 14 ANS et MOINS DE 15 ANS FEMININES

Rugby à effectif réduit à VII

Forme de compétition

Plateaux regroupant des équipes par niveaux de jeu (2 ou 3 niveaux)

Rappel Rugby éducatif 2023/2024

L'arbitrage est réalisé par 2 joueurs/arbitres de la catégorie en formation au passeport arbitrage, et 1 éducateur accompagnant (chargé de l'arbitrage de la mêlée ordonnée et du jeu déloyal non sanctionné par les joueurs/arbitres).

L'éducateur accompagnant devra se trouver SUR le terrain avec les joueurs/arbitres.

Comme ces plateaux de jeu à effectif réduit se déroule en début de saison (Septembre, Octobre) ce sont les joueurs/arbitres en formation au passeport arbitrage qui dirigeront ces rencontres.

Le statut et les missions des éducateurs accompagnants sont les mêmes que pour le jeu à XV ou à X (voir ci-après).

CATEGORIE MOINS DE 14 ANS et MOINS DE 15 ANS FEMININES

Rugby à XV et à X

Forme de compétition

Triangulaire ou quadrangulaire par niveaux de jeu (2 ou 3 niveaux). Exceptionnellement match sec

Rappel Rugby éducatif 2023/2024

1er cas - Triangulaire ou quadrangulaire sans désignation par le Commission Régionale des Arbitres (CRA) d'un Arbitre (mineur) en Cours de Formation (ACF)

L'arbitrage est réalisé par 2 joueurs/arbitres de la catégorie, formés ou en cours de formation (pour le début de saison) au passeport en arbitrage, et 1 éducateur accompagnant (chargé de l'arbitrage de la mêlée ordonnée et du jeu déloyal non sanctionné par les joueurs/arbitres).

A noter que dans ce cas il y a possibilité d'ajouter à ce dispositif (sur demande de l'organisateur du plateau ou à l'initiative de la CRA) un référent en arbitrage qui restera au bord du terrain et dont les missions prioritaires seront :

- la gestion des bancs de touche
- l'aide à la triplète (2 joueurs/arbitres et l'éducateur accompagnant)

Attention : ce référent ne doit en aucun cas prendre la place de l'éducateur accompagnant sur le terrain

2ème cas - Triangulaire ou quadrangulaire avec désignation par le CRA d'un ACF (mineur)

Dans le cas où une CRA désigne un ACF (mineur) elle devra dans le même temps désigner un référent en arbitrage qui accompagnera cet arbitre en formation. L'arbitrage sera alors assuré par cet ACF (mineur) en association avec un joueur/arbitre de l'équipe qui ne joue pas accompagné sur le terrain par le référent en arbitrage qui aura les mêmes prérogatives que l'éducateur accompagnant. (Attention : il ne doit jamais y avoir 2 ACF ensemble pour arbitrer une rencontre afin de respecter le travail de formation des clubs).

3ème cas - Match sec

Dans ce cas il est souhaitable que la CRA désigne un ACF (mineur) (et donc un référent en arbitrage) qui sera associé à un joueur/arbitre d'une des deux équipes en présence pour la première mi-temps et un joueur/arbitre de l'autre équipe pour la deuxième mi-temps (cela permet aux joueurs/arbitres d'avoir du temps de jeu en tant que joueur).

S'il n'y pas d'ACF de désigné ce sont des joueurs/arbitres d'une des deux équipes qui arbitrent la première mi-temps accompagnés par leur éducateur et deux joueurs/arbitres de l'autre équipe accompagnés de leur éducateur qui dirigent la deuxième mi-temps.

A noter que dans ce cas il y a possibilité d'ajouter à ce dispositif (sur demande de l'organisateur du plateau ou à l'initiative de la CRA) un référent en arbitrage qui restera au bord du terrain et dont les missions prioritaires seront :

- la gestion des bancs de touche
- l'aide à la triplète (2 joueurs/arbitres et l'éducateur accompagnant)

Attention : ce référent ne doit en aucun cas prendre la place de l'éducateur accompagnant sur le terrain

Argumentaire

Il nous semble important dans le cadre du plan de formation du joueur de rugby que ce dernier soit à un moment donné **mis en situation d'arbitrage** pour de multiples raisons dont les plus importantes sont :

- **la connaissance de la règle** (ce qui lui permettra de faire moins de faute et donc de moins pénaliser son équipe)

- **renforcement de la prise de décision**, en effet on demande à un joueur dans telle ou telle situation de jeu de prendre une décision en relation avec les éléments qu'il perçoit et qu'il analyse et bien dans l'arbitrage ces aspects sont également présents

- **le respect** : en étant confronté aux difficultés relatives à l'arbitrage le joueur se rend compte que ce n'est pas si facile que cela et du coup deviendra beaucoup plus indulgent dans le futur avec ceux qui l'arbitreront

- **le plaisir**, en effet nous avons pu constater à de multiples reprises que les joueurs de cet âge aiment arbitrer et prennent du plaisir dans cette fonction lorsque toutes les conditions sont remplies pour que cela se passe dans un **climat serein**

- enfin pour finir l'expérience nous prouve que des joueurs ayant vécu cette expérience sont susceptibles à un moment donné de leur carrière de « **basculer** » **dans l'arbitrage** suite à une blessure, l'envie de passer à autre chose, de vivre une autre expérience dans le monde du rugby....et comme on peut constater que les arbitres sont en règle générale issus de la famille du rugby il nous semble important de leur faire découvrir cette partie du jeu

Mais pour cela il faut que ces joueurs soient dans un premier temps préparé à cette fonction, puis mis en situation dans des conditions d'apprentissage favorable (climat serein sur et au bord du terrain, accompagnement). C'est pour cette raison que nous avons mis en place plusieurs actions :

1) L'Atelier de Sensibilisation aux Règles du jeu (Doc 1 Programme de l'ASR)

Son objectif est de faire découvrir à TOUS les joueurs moins de 14 ans et à leurs éducateurs les règles dites fondamentales (la marque, le hors-jeu, les droits et devoirs du joueur et le tenu au sol). Cette action est très importante car elle permet de rassembler sur le même temps de travail les joueurs, les éducateurs et les arbitres.

Cet atelier devra être réalisé avant le 31/12 de la saison en cours (attestation du président du club voir ci-dessous)

2) La formation des joueurs/arbitres au sein de leur club par un arbitre licencié dans ce club (mutualisation possible). (Doc 2 Contenus de formation du joueur/arbitre et modalités).

Avec en finalité l'attribution d'un passeport arbitrage. Cette action permettra une **inter-relation** et une **inter-action** entre **le joueur, l'éducateur et l'arbitre** ce qui améliorera dans le futur la qualité des relations entre tous les membres de la famille du rugby par une meilleure connaissance mutuelle et une compréhension des objectifs de chacun.

3) La mise en situation d'arbitrage lors des rencontres organisées pour cette catégorie des moins de 14 ans.

Les joueurs/arbitres formés devront arbitrer leurs compétitions lorsqu'ils ne joueront pas (exemple : A joue contre B, C arbitre). Lors de cette mise en situation d'arbitrage les joueurs/arbitres seront **OBLIGATOIREMENT** accompagné SUR le terrain par un éducateur accompagnant (**Doc 3 - Statut et missions**)

de l'éducateur accompagnant) qui aura en charge l'arbitrage de la mêlée ordonnée et le jeu déloyal non sanctionné par les joueurs/arbitres).

Il est important que ces éducateurs accompagnants remplissent leur rôle sans l'outrepasser. En effet ils sont là pour accompagner les joueurs/arbitres, parfaire leur formation à l'arbitrage et non pas pour les remplacer. Hormis les domaines sur lesquels ils doivent intervenir (la mêlée ordonnée et le jeu déloyal non sanctionné) les éducateurs accompagnants doivent accepter qu'un joueur/arbitre ne siffle pas un en-avant parce qu'il ne l'a pas vu par exemple. Ils doivent à ce moment-là expliquer au joueur/arbitre cette faute d'arbitrage et le pourquoi de cette faute (pas de déplacement, mauvais placement...). Le raisonnement pédagogique est le même que pour un joueur, lorsqu'un joueur rate une passe l'éducateur ne rentre pas sur le terrain pour réaliser cette passe à sa place

A propos de l'arbitrage de la mêlée ordonnée en Moins de 14 ans

Certaines personnes s'interrogent sur le fait que les éducateurs moins de 14 ans remplissant toutes les obligations nécessaires pour que leurs équipes jouent à XV soient amenés à gérer l'arbitrage de la mêlée ordonnée avec un statut « **d'éducateur accompagnant en arbitrage** » et que ces dites mêlées sont poussées pour le gain du ballon, alors que dans les autres compétitions dès qu'un « **éducateur** » dirige une rencontre les mêlées doivent être simulées.

Il est donc important de préciser que **cela est rendu possible** par le statut particulier de cette mêlée en moins de 14 ans qui est une mêlée dite « **éducative** » et qui est accompagnée d'un **dispositif spécifique** dont l'ensemble des éléments est détaillé ci-après :

- TOUS les joueurs participants à la mêlée ont suivi une formation spécifique validée par l'attribution d'un « **Passeport joueur de devant** »
- Les éducateurs sont titulaires d'un **Brevet Fédéral** ou sont en cours de formation
- Les éducateurs ont participé à l'**Atelier de Sensibilisation aux Règles du jeu (contenu sécurité abordé)**
- Les éducateurs ont été sensibilisés sur **la sécurité**

La Direction Sportive et la Direction Technique Nationale de l'Arbitrage (avec avis favorable de la Commission Médicale) ont donc validé cette mesure.

CATEGORIE	DISPOSITIF 1	DISPOSITIF 2	DISPOSITIF 3	DISPOSITIF 4
Moins de 6	1 éducateur neutre sur le terrain secondé du bord du terrain par les éducateurs des équipes en présence			
Moins de 8 Moins de 10	1 joueur moins de 12 ans à moins de 18 ans du club organisateur accompagné par un éducateur neutre (présent sur le terrain)	Si pas de joueur du club organisateur, 1 éducateur neutre		
Moins de 12	1 joueur moins de 12 ans à moins de 18 ans du club organisateur accompagné par un éducateur neutre (présent sur le terrain)	2 joueurs/arbitres formés (uniquement 2ème année) de l'équipe qui ne joue pas accompagné sur le terrain par leur éducateur		
Moins de 14 G Moins de 15 F Effectif Réduit à VII	2 joueurs/arbitres en formation au passeport en arbitrage accompagné sur le terrain par leur éducateur			
Moins de 14 G Moins de 15 F Rugby à XV ou à X	Triangulaire ou quadrangulaire sans ACF (mineur) désigné : 2 joueurs/arbitres titulaires du passeport arbitrage de l'équipe qui ne joue pas accompagnés sur le terrain par leur éducateur Possibilité d'un référent en arbitrage en plus de ce dispositif	Triangulaire ou quadrangulaire avec un ACF (mineur) et donc un référent en arbitrage : l'ACF assisté par un joueur/arbitre titulaire du passeport en arbitrage de l'équipe qui ne joue pas accompagné sur le terrain par le référent en arbitrage	Match sec sans ACF (mineur) : 1ère mi-temps : 2 joueurs/arbitres titulaires du passeport en arbitrage de l'équipe A accompagnés sur le terrain par leur éducateur 2ème mi-temps : 2 joueurs/arbitres titulaires du passeport en arbitrage de l'équipe B accompagné sur le terrain par leur éducateur Possibilité d'un référent en arbitrage en plus de ce dispositif	Match sec avec ACF (mineur) et donc un référent en arbitrage : 1ère mi-temps : l'ACF assisté par un joueur/arbitre titulaire du passeport en arbitrage de l'équipe A accompagné sur le terrain par le référent en arbitrage 2ème mi-temps : l'ACF assisté par un joueur/arbitre titulaire du passeport en arbitrage de l'équipe B accompagné sur le terrain par le référent en arbitrage

TABLEAU RECAPITULATIF

ACTION	PUBLIC	DUREE	ENCADREMENT	LOGISTIQUE	REMARQUES
atelier terrain : LA MARQUE	joueurs et éducateurs	20'	un arbitre	4 ballons, plots, sifflets	Objectifs : connaissance de la règle de la marque et de la gestuelle afférente
atelier terrain : LE TENU AU SOL	joueurs et éducateurs	20'	un arbitre	2 ballons, chasubles, plots, sifflets	Objectifs : connaissance des droits du plaqué, du plaqué, des autres joueurs, de la zone de plaquage, règle du ruck (formation, le hors-jeu sera traité dans l'atelier hors-jeu). Connaissance de la sanction et de la gestuelle afférente (première en priorité)
atelier terrain : LE HORS JEU	joueurs et éducateurs	20'	un arbitre	1 ballon, chasubles, plots, sifflets	Objectifs : connaissance de la règle du hors-jeu dans le jeu courant et sur phases statiques, connaissances des cas de remise en jeu. Connaissance de la sanction et de la gestuelle afférente (première en priorité)
atelier terrain : LES DROITS ET DEVOIRS DU JOUEUR	joueurs et éducateurs	20'	un arbitre	1 ballon, chasubles, plots, sifflets	Objectifs : connaissance des principaux gestes interdits (squeeze-ball, cuillère...) mais surtout insister sur les interdits liés au placage (haut, en poussant, en projetant...). Connaissance de la sanction et de la gestuelle afférente (première en priorité)
Les principes de l'arbitrage à 2. Durant ce temps préparation des équipes pour le jeu	candidats joueurs/arbitres et éducateurs	15'	un arbitre ou plus si plusieurs ateliers	sifflets	Objectifs : expliquer et démontrer les principes de l'arbitrage à 2. Un arbitre centré sur le jeu (proche du ballon, gère l'action en cours) un arbitre qui fait de la prévention (loin du ballon). Expliquer le passage du statut d'arbitre au près à arbitre prévention
Le rôle de l'éducateur accompagnant. Durant ce temps préparation des équipes pour le jeu	candidats joueurs/arbitres et éducateurs	15'	un arbitre ou plus si plusieurs ateliers	sifflets	Objectifs : expliquer aux éducateurs accompagnants les attendus sur l'arbitrage de la mêlée éducative et sur le jeu déloyal. Pour le reste il doit aider les joueurs/arbitres et ne pas se substituer à eux
Mises en situation d'arbitrage à 2	candidats joueurs/arbitres et éducateurs	40'	joueurs, arbitres, éducateurs accompagnants	2 terrains si possible, sifflets, chasubles, plots et ballons	Objectifs : sur des périodes courtes (maxi 5') mettre en situation 2 joueurs/arbitres accompagné par un éducateur accompagnant. A la fin de leur passage un arbitre fait un feed-back avec les joueurs/arbitres et l'éducateur accompagnant pendant que d'autres passent en situation
Bilan	joueurs et éducateurs	20'	RAS	RAS	Objectifs : retour sur le contenu. Précision des attentes. Questions/réponses

Doc 1 - Programme de l'Atelier de Sensibilisation aux Règles du jeu (ASR)



ATTESTATION ATELIER DE SENSIBILISATION REGLES DU JEU

SAISON 2023/2024

Cette attestation devra être transmise à la Commission Départementale du Rugby Educatif au plus tard le 31/12 de la saison en cours

Nom du club :

Code FFR :

Nom du formateur en arbitrage :

CATEGORIE	DATE ASR	NOMBRE DE JOUEURS PRESENTS	LISTE DES EDUCATEURS PRESENTS
M12			
M14			

Je, soussigné.e,, président.e du club, atteste que l'Atelier de Sensibilisation aux Règles du jeu réservé aux joueurs des catégories M12 et M14 a bien été réalisé au sein du club.

Fait à , le/...../.....

Signature Président.e du club

Cachet du club

FORMATION JOUEUR /ARBITRE

PASSEPORT M12 et M14

1) PAR QUI ?

La formation des joueurs/arbitres est réalisée au sein du club sous la responsabilité conjointe de l'éducateur et de l'arbitre licencié dans le club (opération « L'arbitre acteur au cœur de son club »), possibilité de mutualisation sur un bassin, un secteur....

2) QUAND ?

Les séquences de formation doivent être réalisées de préférence lors des séances d'entraînement de la catégorie concernée (M12 ou M14).

3) COMMENT ?

Lors de ces séances l'éducateur et l'arbitre organise des temps de travail spécifiques pour les joueurs/arbitres.

Exemple 1 : sur des situations de travail un joueur/arbitre doit se placer, se déplacer, reconnaître les fautes, les sanctionner ou non...

Exemple 2 : en fin d'entraînement lors des oppositions mettre en situation « de compétition » les joueurs/arbitres et leur éducateur afin de travailler sur les principes de fonctionnement de cette triplete.

4) QUEL CONTENU ?

a. **Sur la SECURITE**

En rappelant la définition du plaquage décrite de manière très précise sur les fiches du Rugby Éducatif en vigueur. Expliquer aux joueurs/arbitres et à leur éducateur qu'un joueur qui se rend coupable d'un geste dangereux doit être exclu (avec remplacement) pour 2 minutes. Insister sur le fait que toutes les attitudes limites doivent être sanctionnées (on ne pousse pas quelqu'un en touche, on ne tire pas un joueur par le maillot...). Expliquer aux joueurs/arbitres et à leur éducateur que si au bord du terrain une personne (éducateur, parents, autres) critique de manière véhémement les décisions prises, il faudra arrêter le match et gérer le problème (sanctions éventuelles) avant de reprendre la partie afin que tout le monde évolue dans un climat favorable.

b. **Sur les REGLES SPECIFIQUES**

Pour cela utiliser le Rugby éducatif validé (voir site de la FFR)

c. **Sur l'UTILISATION DU SIFFLET**

Le sifflet d'un arbitre est un outil de communication. Il faut donc apprendre aux joueurs/arbitres à l'utiliser. Fautes vénielles (en-avant, passe en avant, ...) = coup de sifflet fort et court, événements importants (coup d'envoi, coup de pied de pénalité, essai) = coup de sifflet fort et long.

d. **Sur LES PRINCIPES DE L'ARBITRAGE à 2**

Les joueurs/arbitres et leur éducateur doivent maîtriser les principes de l'arbitrage à 2 afin d'être complémentaire et d'éviter de trop siffler. Cela demande une mise en application de principes d'efficacité sur le placement, la communication...

e. Sur LA COMMUNICATION VERBALE ET NON VERBALE

Le joueur/arbitre doit être capable de dire la faute qu'il a sifflé, l'équipe fautive et la remise en jeu qui sera effectuée en suivant (exemple : en-avant des rouges, mêlée bleus).

En plus de cette communication verbale le joueur/arbitre doit être capable de réaliser la gestuelle première sur : l'essai, le coup de pied de pénalité, le coup de pied franc, l'en-avant, la mêlée, le hors-jeu, l'avantage.

5) VALIDATION DES PASSEPORTS

Pour les **moins de 12 ans** (Rappel : uniquement les 2^{ème} année) le passeport doit être validé pour **le 15 décembre de la saison en cours**

Pour les **moins de 14 ans**

Le jeu à XV ou à X débutant mi-octobre il semble difficile de terminer la formation des joueurs/arbitres pour cette date voilà donc le protocole préconisé :

- **Avant le 30 septembre** le club communique à la commission Départementale du rugby éducatif les noms de minimum 4 joueurs/arbitres par collectif engagé (à XV ou à X) (cela afin de constituer une équipe pour le concours découverte de l'arbitrage) et de leur éducateur accompagnant
- Ces joueurs/arbitres sont pris en charge au sein de leur club par l'arbitre du club pour suivre la formation (voir contenu ci-dessus). Une mutualisation des moyens est possible par bassin, secteur...
- Dès le début du jeu à XV ou à X (mi-octobre) l'arbitrage des plateaux complètera la formation théorique
- La formation devra être terminée le **15 décembre** de la saison en cours (*possibilité de formation après cette date si création d'une nouvelle équipe*)

DATE	ACTION
15/09	Communication de la liste des 4 joueurs/arbitres et de leur éducateur accompagnant à la commission départementale du rugby éducatif (voir ci-dessous)
A partir du 15/09	Formation des joueurs/arbitres au sein du club par l'arbitre du club
A partir de mi-octobre	Mise en situation sur les compétitions à xv et à X
15/12	Fin de la formation et transmission de la liste définitive des joueurs(ses) titulaires du passeport arbitrage validée par le formateur (arbitre du club) (voir ci-dessous)

Doc 2 – Contenus de formation joueur/arbitre



FICHE INSCRIPTION JOUEURS/ARBITRES

PASSEPORT M12

*Cette fiche doit être communiquée au plus tard le 1/10 de la saison en cours à la
commission Départementale du Rugby Educatif*

NOM DU CLUB :

LISTE DES JOUEURS (SES)		
NOM	PRENOM	N° LICENCE

LISTE DES EDUCATEURS ACCOMPAGNANTS		
NOM	PRENOM	N° LICENCE

Nom du formateur en arbitrage :

Date, nom et signature du responsable de l'école de rugby



FICHE INSCRIPTION JOUEURS/ARBITRES

PASSEPORT M14

*Cette fiche doit être communiquée au plus tard le 1/10 de la saison en cours à la
commission Départementale du Rugby Educatif*

NOM DU CLUB :

LISTE DES JOUEURS (SES)		
NOM	PRENOM	N° LICENCE

LISTE DES EDUCATEURS ACCOMPAGNANTS		
NOM	PRENOM	N° LICENCE

Nom du formateur en arbitrage :

Date, nom et signature du responsable de l'école de rugby



FICHE DE VALIDATION PASSEPORT ARBITRAGE
--

PASSEPORT M12

Cette fiche doit être communiquée au plus tard le 17/12 de la saison en cours à la commission Départementale du Rugby Educatif

NOM DU CLUB :

LISTE DES JOUEURS (SES)		
NOM	PRENOM	N° LICENCE

LISTE DES EDUCATEURS ACCOMPAGNANTS		
NOM	PRENOM	N° LICENCE

Validation du formateur en arbitrage

Date, nom, prénom et signature

Validation du Comité départemental

Date, signature, cachet



FICHE DE VALIDATION PASSEPORT ARBITRAGE
--

PASSEPORT M14

Cette fiche doit être communiquée au plus tard le 17/12 de la saison en cours à la commission Départementale du Rugby Educatif

NOM DU CLUB :

LISTE DES JOUEURS (SES)		
NOM	PRENOM	N° LICENCE

LISTE DES EDUCATEURS ACCOMPAGNANTS		
NOM	PRENOM	N° LICENCE

Validation du formateur en arbitrage

Date, nom, prénom et signature

Validation du Comité départemental

Date, signature, cachet



L'EDUCATEUR/ACCOMPAGNANT STATUT – MISSIONS

1) STATUT

- a. Etre licencié à la FFR
- b. Etre titulaire du Brevet fédéral demandé pour la catégorie encadrée (ou en cours de formation)
- c. Avoir suivi l'Atelier de Sensibilisation aux Règles du jeu et la journée sécurité

2) MISSIONS

a. Lors des séances d'entraînement

- i. Mettre en œuvre en collaboration avec l'arbitre du club la formation des joueurs/arbitres (ateliers spécifiques, arbitrage des situations de jeu...)
- ii. Valoriser l'engagement de ces joueurs/arbitres au sein de son club (autres joueurs, dirigeants, parents ...)

b. Lors des compétitions

- i. Accompagnement des joueurs/arbitres de sa catégorie sur le terrain lors des rencontres organisées en leur donnant des conseils sur le placement, la prise de décision...(accompagnement et non substitution)
- ii. Assurer à ces joueurs/arbitres un climat favorable (gestion des bancs de touche, joueurs irrespectueux...)
- iii. Arbitrage de la « mêlée éducative »
- iv. Intervention sur le jeu déloyal si non sanctionné par les joueurs/arbitres

Pour cela avoir une bonne connaissance des règles et des principes de l'arbitrage à deux.

Doc 3 - Statut et missions de l'éducateur accompagnant